

RT4602A

Villenave d'Ornon - Agen

Consigne locale d'exploitation

Version 09 du 20-03-2021
Applicable à partir du 04-07-2021

SNCF RESEAU	(RT 4602A) APC-RT-4602A
----------------	----------------------------



Sommaire

ARTICLE 1. PREAMBULE	5
1.1. Origine de la création du document.....	5
1.2. Objet.....	5
1.3. Résumé des modifications	5
1.4. Abréviations et acronymes utilisés	6
1.5. Glossaire.....	7
§ 1 Caractéristiques générales d'exploitation	8
Article A101 Régimes d'exploitation et caractéristiques de la section de ligne	8
A101.1 Régimes d'exploitation.....	8
A101.2 Caractéristiques de la section de ligne	8
Article A102 Mentions relatives à la signalisation	8
Article A103 Signalisation d'arrière des trains	8
Article A104 Systèmes de contrôle de vitesse et de franchissement des signaux d'arrêt	8
Article A105 Radio sol-train et autres équipements.....	8
A105.1 Radio sol-train.....	8
A105.2 Autres équipements.....	9
Article A106 Circulation et régulation	9
Article A107 Installations de surveillance du service voyageurs	9
Article A108 Couverture des obstacles	9
Article A109 Dispositifs spécifiques de surveillance des trains en marche	9
Article A110 Longueur particulière des trains	9
Article A111 Traction électrique	10
Article A112 Particularités d'utilisation de la canalisation d'énergie électrique des trains	10
§ 2 Distances, installations, cantonnement	11
§ 3 Vitesses limites, conditions particulières de traction	18
Article A301 Vitesses limites	18
A301.1 Sens impair	19
A301.2 Sens pair.....	20
A301.3 Dispositions communes aux deux sens.....	21
Article A302 Conditions particulières de traction	21
§ 4 Pentes et rampes caractéristiques, freinage et fortes pentes, charge à l'essieu, masses des trains pour les "lignes à fortes pentes"	22
Article A401 Pentes et rampes caractéristiques, freinage et fortes pentes	22
Article A402 Charge à l'essieu	22
Article A403 Masse admissible des trains pour les lignes à fortes pentes	22
§ 5 Prescriptions diverses	23
Article A501 Communications de sécurité	23
Article A502 Signalisation	23
Article A503 Conditions de circulation	23
A503.1 Itinéraires équivalents	23
A503.2 Trains de parcours limité.....	23
A503.3 Particularités relatives aux tunnels	23
A503.4 Particularités sur la parité des trains.....	24
A503.5 Particularités liées aux installations de cantonnement	24
A503.6 Restriction à l'usage du dispositif d'avertissement sonore des engins moteurs.....	24

A503.7 Zone interdite au sablage, zone spécialement réservée au test de sablage	24
A503.8 Obligation ou interdiction d'usage des graisseurs de boudin ou de rails	24
A503.9 Dispositions relatives au départ des trains ne figurant pas dans la CLE propre à l'établissement	25
A503.10 Agrès mis à disposition par le Service chargé de la gestion des circulations.....	25
A503.11 Dispositions diverses	25
A503.12 Dispositions relatives à la réception des trains ne figurant pas dans la CLE propre à l'établissement	25
Article A504 Passages à niveau (sauf usage exclusif des piétons).....	26
Article A505 Sécurité du personnel et risques industriels.....	28
Article A506 Autres particularités.....	28

Article 1. Préambule

Les prescriptions contenues dans ce document d'exploitation sont à destination des exploitants ferroviaires. Les dispositions concernant les entreprises ferroviaires sont également applicables, sauf disposition contraire explicitement mentionnée, aux exploitants ferroviaires pour leurs propres circulations.

1.1. Origine de la création du document

Cette consigne locale d'exploitation ligne est créée pour répondre aux prescriptions réglementaires de l'arrêté du 19 mars 2012 fixant les objectifs, les méthodes, les indicateurs de sécurité et la réglementation technique de sécurité et d'interopérabilité applicables sur le réseau ferré national.

1.2. Objet

Ce document reprend, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n°2006-1279 modifié, les informations portées à la connaissance des exploitants ferroviaires, dans une consigne locale d'exploitation.

En application du document de principe RFN NG TR 1 A n°006, cette consigne locale d'exploitation comprend les paragraphes suivants :

- §1 Caractéristiques générales d'exploitation,
- §2 Distances, installations, cantonnement,
- §3 Vitesses limites, conditions particulières de traction,
- §4 Pentes et rampes caractéristiques, freinage et fortes pentes, charge à l'essieu, masses des trains pour les "lignes à fortes pentes",
- §5 Prescriptions diverses.

Le renseignement technique 4602 de la section de ligne "Villenave d'Ornon – Agen" est mis en conformité conformément au document de principe RFN-NG-TR 01 A-00-n°006.

1.3. Résumé des modifications

Paragraphe 2, pages 11 et 17 :

- Ajout de la mention BAPR Par circuits de voie.

Paragraphe 3, A301.1 et A301.2, pages 19 et 20 :

- Sens Impair et Sens Pair :
 - Suppression de la colonne E14N.
 - Code vitesse T14N remplacé par T14C.

Paragraphe 5 :

- A501, page 23 :
 - Modification des numéros de tél du poste 11 de Hourcade et de la gare de Langon.

1.4. Abréviations et acronymes utilisés

AC	attestation de compatibilité
AGC	automoteur grande capacité
AMEC	autorisation de mise en exploitation commerciale
AuM	Autorisation de mouvement
AUTOR	autorail
CLE	consigne locale d'exploitation
COGC	centre opérationnel de gestion des circulations
EAS	équipement agent seul
EF	entreprise ferroviaire
EM	engin moteur
EP	embranchement particulier
EPSF	établissement public de sécurité ferroviaire
GSM-GFU	global system for mobil - groupe fermé d'utilisateurs
HLP	haut le pied
PL	pleine ligne
PN	passage à niveau
RFN	réseau ferré national
"RT"	"renseignements techniques"
SAL	signal automatique lumineux
TIV	tableau indicateur de vitesse
UM	unité multiple
VUTR	voie unique à trafic restreint

1.5. Glossaire

Attestation de compatibilité	document délivré par le département I\$P de SNCF Réseau attestant la compatibilité des caractéristiques techniques d'un engin moteur avec les caractéristiques réelles d'une ou plusieurs sections de ligne du RFN.
Autorisation de Mouvement (AuM)	L'autorisation de mouvement indique au conducteur que son train est accepté dans le cadre de la gestion des circulations depuis l'établissement origine ou le point d'arrêt prévu jusqu'au point d'arrêt prévu suivant. «L'AuM est de la responsabilité du SGC ».
Code ligne	Identifiant d'une section de ligne en combinaison avec les valeurs kilométriques des extrémités considérées avec une précision métrique.
Code vitesse	Ensemble de 4 caractères composé : <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'une lettre désignant le mode de traction (E pour électrique, T pour thermique, B pour bimode), ➤ de 2 chiffres reprenant la vitesse exprimée en dizaine de kilomètres/heure (ex : 12 pour 120 km/h), d'une lettre indiquant le respect ou non des tableaux indicateurs de vitesse de type C (C respecte les TIV, N ne respecte pas les TIV).
Engin moteur	Véhicule ayant la capacité de se déplacer par ses propres moyens (machine ou rame automotrice).
Équipement agent seul	Rame automotrice où le conducteur commande et contrôle la montée et la descente des voyageurs, l'ouverture et la fermeture des portes.
Groupement de séries et de sous-séries	Un groupement de séries et ou de sous-séries est constitué lorsque l'usage d'un nom unique désigne plusieurs séries et ou sous-séries pour l'application des prescriptions (exemples : TGV, Z2N, etc.).
Ligne à freinage forfaitaire	Ligne où les déclivités caractéristiques (pentes ou rampes) sont inférieures ou égales à 20 mm/m. la longueur continue d'une pente égale à 20 mm/m doit être inférieure à 15 km.
Machine	Véhicule doté d'installations motrices non aménagées pour le transport de voyageurs.
Pente caractéristique	Valeur maximale des pentes moyennes d'une section de ligne calculées sur 1000 mètres glissants, arrondie au nombre entier supérieur.
Point de rupture de kilométrage	Point où il existe une discontinuité dans la numérotation des kilomètres.
Rampe caractéristique	Valeur maximale de rampe instantanée d'une section de ligne observée, arrondie au nombre entier supérieur.
Section de ligne	Segment du RFN délimité par deux extrémités et identifié par le nom ou le kilomètre de ces extrémités.
Série d'engins moteurs	Ensemble d'engins moteurs, ayant les mêmes caractéristiques constructives, identifié par un nom et le cas échéant par une autorisation de mise en exploitation commerciale.
Service chargé de la gestion des circulations	Service assurant la mission de gestion opérationnelle des circulations sur le RFN.
Sous-série d'engins moteurs	Subdivision la plus souvent de nature structurelle ou fonctionnelle d'une série d'engin moteur. Dans le présent document, une sous-série sera assimilée à une série.

§ 1 Caractéristiques générales d'exploitation

Article A101 Régimes d'exploitation et caractéristiques de la section de ligne

A101.1 Régimes d'exploitation

Section de ligne à double voie.

Voies banalisées :

- Gare de Langon : voies 2, 3 et 4.
- Gare de Marmande : voies 3 et 5.
- Gare d'Agen : voies 1, 3, 5 et 7.

A101.2 Caractéristiques de la section de ligne

Section de ligne équipée d'Installations Permanentes de Contre-Sens :

- Langon – Marmande.

Article A102 Mentions relatives à la signalisation

Réservé.

Article A103 Signalisation d'arrière des trains

Réservé.

Article A104 Systèmes de contrôle de vitesse et de franchissement des signaux d'arrêt

Section de ligne équipée KVB.

Article A105 Radio sol-train et autres équipements

A105.1 Radio sol-train

Section de ligne équipée de la liaison radio avec les trains GSMR.

A105.2 Autres équipements

A105.2.1 Équipement en personnel

Réservé.

A105.2.2 Équipement divers

Réservé.

Article A106 Circulation et régulation

Section de ligne régulée par le COGC Midi-Pyrénées.

Section de ligne à circulation en avance.

Article A107 Installations de surveillance du service voyageurs

Réservé.

Article A108 Couverture des obstacles

Distance de couverture des obstacles :

- 1500 mètres.

Section de ligne sur laquelle tous les signaux d'arrêts peuvent être fermés par des commutateurs :

- Villenave d'Ornon – Langon.
- Villenave d'Ornon – St Pierre d'Aurillac : pour les commutateurs liés aux Passages à niveaux (voir A504).

Article A109 Dispositifs spécifiques de surveillance des trains en marche

Réservé.

Article A110 Longueur particulière des trains

Réservé.

Article A111 Traction électrique

Traction électrique 1500V CC :

- Régulateur Sous-Station de Bordeaux.

Point de transition à l'arrêt du mode de traction de la circulation bimode :

- Langon : Toutes les voies de stationnement sauf la voie 1.
- Marmande : Toutes les voies de stationnement sauf les voies 1 et 7 à 19.
- Agen : Toutes les voies de stationnement sauf la voie 2.

Article A112 Particularités d'utilisation de la canalisation d'énergie électrique des trains

Réservé.

§ 2 Distances, installations, cantonnement

Villenave d'Ornon – Agen

Etablissements			Schéma de la section de ligne	Mode de cantonnement		Radio
Désignation	Km	Observations		Sens Pair ↑	Sens Impair ↓	
H O U R C A D E {	VILLENAVE D'ORNON	6,4		<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">GSMR</div> <div>Canal 2</div> </div>		
	Cadaujac PL	8,4				
	DBC n°460 / G3 (Eyrans)	12,5				
	St Médard d'Eyrans PL	13,3				
	BEAUTIRAN	18,1				
	Portets PL	20,2				
	Arbanats PL	23,3				
	Podensac PL	27,4				
	Cérons PL	29,8				

(1) Gare temporaire normalement fermée et ouverte à l'initiative du Service chargé de la gestion des circulations.

(2) BAPR par circuits de voie.

Villeneuve d'Ornon – Agen (Suite)

Etablissements			Schéma de la section de ligne	Mode de cantonnement		Radio
Désignation	Km	Observations		Sens Pair	Sens Impair	
Barsac PL	33,3				GSMR Canal 2	
Preignac PL	36,5					
LANGON	Voyageurs – (1)	41,6				
	Poste 1 PRG	41,6				
	Signaux d'entrée IPCS	41,7				
	Aig de Sortie IPCS	41,9				
St Macaire PL	44,4					
Signal 47,3	47,3					
St Pierre d'Aurillac PL	47,6					
Signal 48,7	48,7					
Caudrot PL	51,0					
Signal 52,9	52,9					
Signal 55,2	55,2					
Gironde PL	55,4					

- (1) Gare d'arrêt général seulement pour les trains impairs en direction de la voie 4.
 (2) BAPR par circuits de voie.

Villeneuve d'Ornon – Agen (Suite)

Etablissements			Schéma de la section de ligne	Mode de cantonnement		Radio
Désignation	Km	Observations		Sens Pair ↑	Sens Impair ↓	
La Réole PL	60,4				GSMR Canal 2	
Signal 4501	60,8					
Poste 45 de La Réole – Aig Entrée / Sortie IPCS	61,4	Télec par Mamande				
Signal 4502	62,0					
Signal 66,7	66,7					
Lamothe – Landerron PL	66,8					
Signal 66,9	66,9					
Ste Bazaille PL	71,9					
Signal 72,7	72,7					
Signal 73,0	73,0					

(1) BAPR par circuits de voie.

Villenave d'Ornon – Agen (Suite)

Etablissements			Schéma de la section de ligne	Mode de cantonnement		Radio
Désignation	Km	Observations		Sens Pair ↑	Sens Impair ↓	
M A R M A N D E	Signal 201	77,6		PR (1)	PR (1)	GSMR Canal 2
	Signal 182	77,6				
	Voyageurs – Poste PRS	78,8				
	Signal 221	79,7				
	EP Sté SILADOUR	80,7				
	Signal 220	81,3				
	Signal 225	87,0				
	Signal 226	87,6				
	Gontaud - Fauguerolles PL	88,1				
					2 ↑	

(1) BAPR par circuits de voie.

Villenave d'Ornon – Agen (Suite)

Etablissements			Schéma de la section de ligne	Mode de cantonnement		Radio	
Désignation	Km	Observations		Sens Pair	Sens Impair		
EP Seita n°2	93,8					GSMR Canal 2	
EP ville de Tonneins	94,2				PR (2)		PR (2)
Signal 232	95,1						
Signal 231	95,1						
Voyageurs	95,9	Gare temp. (1)					
Signal 241	96,3						
Signal 242	98,0						PR (2)
Signal 245	101,6				PR (2)		
Pancarte Km 103,3 (V2)	103,3						
Pancarte Km 105,5 (V1)	105,5						
Signal 252	106,2						PR (2)
Aiguillon PL	107,5						
Signal 261	108,7				PR (2)		PR (2)

(1) Gare temporaire normalement fermée et ouverte à l'initiative du Service chargé de la gestion des circulations.

(2) BAPR par circuits de voie.

Villenave d'Ornon – Agen (Suite)

Etablissements			Schéma de la section de ligne	Mode de cantonnement		Radio	
Désignation	Km	Observations		Sens Pair ↑	Sens Impair ↓		
P O R T S T E M A R I E	Signal 271	114,2		PR (2)	PR (2)	GSMR Canal 2	
	Signal 272	115,0		PR (2)	PR (2)		
	Voyageurs	115,6		Gare temp. (1)	PR (2)		PR (2)
	Signal 281	115,9			PR (2)		PR (2)
	Signal 282	116,3			PR (2)		PR (2)
	Signal 291	121,8			PR (2)		PR (2)
	Signal 292	121,9			PR (2)		PR (2)
	DBC n°675 / G4 (St Hilaire de Lusignan)	126,5			PR (2)		PR (2)
	Signal 302	128,6			PR (2)		PR (2)
	Signal 301	129,2			PR (2)		PR (2)
Colayrac PL	129,8		PR (2)	PR (2)			

- (1) Gare temporaire normalement fermée et ouverte à l'initiative du Service chargé de la gestion des circulations
(2) BAPR par circuits de voie.

Villenave d'Ornon – Agen (fin)

Etablissements			Schéma de la section de ligne	Mode de cantonnement		Radio
Désignation	Km	Observations		Sens Pair ↑	Sens Impair ↓	
A G E N	Signal 312	133,4		PR (2)		GSMR Canal 2
	Poste 1	135,2				
	Poste 2	135,3				
	Voyageurs	135,4				
	Poste 4	135,9				
	Bif de Périgueux	136,4 (1) 651,5 (2)				
	EP Sologemin	138,3				
	Bif de Auch	140,3				
	Point M (Bon Rencontre)	141,2				
	Signal 60	142,4				
				PR (2)		

(1) Km de la ligne Bordeaux – Agen – Toulouse.
(2) Km de la ligne Périgueux – Niversac – Agen.

§ 3 Vitesses limites, conditions particulières de traction

Article A301 Vitesses limites

La mention d'un indice ou d'un code de composition dans ce paragraphe ne donne aucune indication sur la compatibilité et les particularités d'utilisation d'une série d'engins moteurs ou d'un groupement de séries d'engins moteurs rattaché avec les sections de ligne.

Les tirets dans les tableaux signifient que la valeur correspondante n'est pas calculée.

A301.1 Sens impair

Voyageurs		B16C	T16C	T14C	E32C E30C E20C E16C	V160	V140	V120
Voie 1	Villenave d'Ornon	160	160	140	160	160	140	120
	Pancarte Km 105,5	150	150		150	150		
	Agen							
Voie 2 à Contre Sens	Langon	160	160	140	160	160	140	120
	Marmande							

Messageries		ME140	ME120	ME100			
Marchandises					MA100	MA90	MA80
Voie 1	Villenave d'Ornon	140	120	100	100	90	80
	Colayrac	100	100				
	Agen						
Voie 2 à Contre Sens	Langon	140	120	100	100	90	80
	Marmande						

A301.2 Sens pair

Voyageurs		B16C	T16C	T14C	E32C E30C E20C E16C	V160	V140	V120
Voie 2	Agen	150	150	140	150	150	140	120
	Pancarte Km 103,3	160	160		160	160		
	Villenave d'Ornon							
Voie 1 à Contre Sens	Marmande	160	160	140	160	160	140	120
	Langon							

Messageries		ME140	ME120	ME100			
Marchandises					MA100	MA90	MA80
Voie 2	Agen	100	100	100	100	90	80
	Colayrac	140	120				
	Villenave d'Ornon						
Voie 1 à Contre Sens	Marmande	140	120	100	100	90	80
	Langon						

A301.3 Dispositions communes aux deux sens

Réservé.

Article A302 Conditions particulières de traction

Courant maximal autorisé pour l'ensemble des trains (en ampères) :

Section de ligne	Ampères
640000 Entre Km 6+489 et Km 142+467	3530

§ 4 Pentes et rampes caractéristiques, freinage et fortes pentes, charge à l'essieu, masses des trains pour les "lignes à fortes pentes"

Article A401 Pentes et rampes caractéristiques, freinage et fortes pentes

Freinage	Sens pair		Section de freinage	Sens impair		Freinage
	Rampes caractéristiques	Pentes caractéristiques		Pentes caractéristiques	Rampes caractéristiques	
Forfaitaire	5	5	Villenave d'Ornon Agen	5	5	Forfaitaire

Article A402 Charge à l'essieu

Aptitude à la charge D					
Section	ME120	ME100	MA 100	MA 90	MA 80
640000 Entre Km 6+489 et Km 142+467	Apte	Apte	Apte	Apte	Apte

Article A403 Masse admissible des trains pour les lignes à fortes pentes

Réservé.

§ 5 Prescriptions diverses

Article A501 Communications de sécurité

Liste des numéros de téléphone du Service chargé de la gestion des circulations :

- COGC Midi-Pyrénées :
 - n° externe 05.61.10.15.26.
 - n°interne 45.15.26.
- RSS de Bordeaux :
 - n°externe 05.47.47.10.27. ou 05.47.47.10.28.
 - n°interne 47.10.27. ou 47.10.28.
- Hourcade poste 11 :
 - n° externe 05.47.47.20.08.
 - n°interne 47.20.08.
- Hourcade poste 10 :
 - n° externe 05.47.47.18.10.
 - n°interne 47.18.10.
- Langon poste 1 (PRG) :
 - n° externe 09.88.83.25.85.
 - n°interne 43.65.85.
- Marmande poste (PRS) :
 - n° externe 09.88.83.25.31.
 - n°interne 43.65.31.
- Agen poste 1 :
 - n° externe 05.53.77.81.21.
 - n°interne 43.62.07.

Article A502 Signalisation

Réservé.

Article A503 Conditions de circulation

A503.1 Itinéraires équivalents

Réservé.

A503.2 Trains de parcours limité

Réservé.

A503.3 Particularités relatives aux tunnels

Réservé.

A503.4 Particularités sur la parité des trains

Réservé.

A503.5 Particularités liées aux installations de cantonnement

Réservé.

A503.6 Restriction à l'usage du dispositif d'avertissement sonore des engins moteurs

Réservé.

A503.7 Zone interdite au sablage, zone spécialement réservée au test de sablage

Réservé.

A503.8 Obligation ou interdiction d'usage des graisseurs de boudin ou de rails

Réservé.

A503.9 Dispositions relatives au départ des trains ne figurant pas dans la CLE propre à l'établissement

Arrêt prévu sur voie principale :

Dans les gares ouvertes au service de la circulation suivantes, lorsque le signal de sortie n'est pas visible depuis le point d'arrêt ou absent, le conducteur est autorisé à se mettre en mouvement quand toutes les dispositions incombant à l'exploitant ferroviaire sont remplies :

ETABLISSEMENT
VILLENAVE D'ORNON

A503.10 Agrès mis à disposition par le Service chargé de la gestion des circulations

Réservé.

A503.11 Dispositions diverses

Réservé.

A503.12 Dispositions relatives à la réception des trains ne figurant pas dans la CLE propre à l'établissement

Réservé.

Article A504 Passages à niveau (sauf usage exclusif des piétons)

Section de ligne de Villenave d'Ornon à Langon				
N° PN	Km	Présence de téléphone	Equipements	Particularités
PN 9	8,046	oui	commutateur de blocage	-
PN 10	8,775	oui	commutateur de blocage	-
PN 11	9,812	oui	commutateur de blocage	-
PN 12	10,750	oui	commutateur de blocage	-
PN 13	12,824	oui	commutateur de blocage	-
PN 14	13,163	oui	commutateur de blocage	-
PN 17	15,548	oui	commutateur de blocage	-
PN 21	17,571	oui	commutateur de blocage	-
PN 25	19,776	oui	commutateur de blocage	-
PN 27	20,405	oui	commutateur de blocage	-
PN 28	21,006	oui	commutateur de blocage	-
PN 29	21,434	oui	commutateur de blocage	-
PN 32	21,928	oui	commutateur de blocage	-
PN 34	22,708	oui	commutateur de blocage	-
PN 35	23,082	oui	commutateur de blocage	-
PN 36	23,385	oui	commutateur de blocage	-
PN 38	23,933	oui	commutateur de blocage	-
PN 40	24,140	oui	commutateur de blocage	-
PN 41	24,783	oui	commutateur de blocage	-
PN 42	25,259	oui	commutateur de blocage	-
PN 43	25,558	oui	commutateur de blocage	-
PN 46	26,890	oui	commutateur de blocage	-
PN 47	27,270	oui	commutateur de blocage	-
PN 48	27,796	oui	commutateur de blocage	-
PN 50	29,530	oui	commutateur de blocage	-
PN 51	32,619	oui	commutateur de blocage	-
PN 52	33,168	oui	commutateur de blocage	-
PN 53	33,681	oui	commutateur de blocage	-
PN 55	36,338	oui	commutateur de blocage	-
PN 56	36,870	oui	commutateur de blocage	-
PN 60	38,728	oui	commutateur de blocage	-
PN 66	46,645	oui	commutateur de blocage	-
PN 67	49,735	oui	-	-
PN 76	64,442	oui	-	-
PN 78	65,823	oui	-	-
PN 79	66,377	oui	-	-
PN 80	67,191	oui	-	-
PN 81	67,542	oui	-	-

Section de ligne de Villenave d'Ornon à Langon				
N° PN	Km	Présence de téléphone	Equipements	Particularités
PN 82	68,100	oui	-	-
PN 83	68,979	oui	-	-
PN 85	69,566	oui	-	-
PN 87	70,273	oui	-	-
PN 88	70,768	oui	-	-
PN 89	72,186	oui	-	-
PN 90	73,507	oui	-	-
PN 91	74,765	oui	-	-
PN 92	75,168	oui	-	-
PN 93	75,725	oui	-	-
PN 94	76,552	oui	-	-
PN 96	78,015	oui	-	-
PN 98	79,072	oui	-	-
PN 99	79,771	oui	-	-
PN 100	80,702	oui	-	-
PN 102	81,579	oui	-	-
PN 104	82,905	oui	-	-
PN 105	83,400	oui	-	-
PN 107	83,900	oui	-	-
PN 109	84,943	oui	-	-
PN 110	85,989	oui	-	-
PN 111	86,679	oui	-	-
PN 112	87,327	oui	-	-
PN 113	88,351	oui	-	-
PN 114	89,325	oui	-	-
PN 115	89,814	oui	-	-
PN 116	90,476	oui	-	-
PN 117	91,294	oui	-	-
PN 120	93,278	oui	-	-
PN 121	93,865	oui	-	-
PN 122	94,964	oui	-	-
PN 123	99,613	oui	-	-
PN 124	100,335	oui	-	-
PN 125	101,712	oui	-	-

Section de ligne de Villenave d'Ornon à Langon				
N° PN	Km	Présence de téléphone	Equipements	Particularités
PN 98 bis	112,194	oui	-	-
PN 99 bis	113,266	oui	-	-
PN 100 bis	114,653	oui	-	-
PN 104 bis	117,923	oui	-	-
PN 105 bis	118,349	oui	-	-
PN 106 bis	119,968	oui	-	-
PN 108 bis	123,125	oui	-	-
PN 109 bis	125,142	oui	-	-
PN 110 bis	126,488	oui	-	-
PN 111 bis	127,507	oui	-	-
PN 112 bis	128,352	oui	-	-
PN 113 bis	129,570	oui	-	-
PN 114 bis	130,099	oui	-	-
PN 115 bis	131,404	oui	-	-
PN 116 bis	132,028	oui	-	-
PN 122 bis	136,857	oui	-	-
PN 123 bis	137,505	oui	-	-
PN 125 bis	138,716	oui	-	-
PN 126 bis	140,377	oui	-	-

Article A505 Sécurité du personnel et risques industriels

Plan Particulier d'Intervention (PPI) :

-Proximité de la gare de Tonneins (Archimica) :

En cas de déclenchement du plan particulier d'intervention (PPI) dans la zone située entre le Km 93,200 (PN 120 : km 93,278) et Km 94,800 (PN 122 : km 94,964) le conducteur se conforme aux instructions données par le COGC.

-Proximité de la gare d'Agen « Bon Rencontre » (Clariant Archimica) :

En cas de déclenchement du plan particulier d'intervention (PPI) dans la zone située à proximité du Km 138,300 le conducteur se conforme aux instructions données par le COGC.

Article A506 Autres particularités

Réservé.

Fiche d'identification

Titre	RT4602A Villenave d'Ornon - Agen		
Nature du texte	Consigne locale d'exploitation		
Lignes	Code : 640000	Pk début : 6+489	Pk fin : 142+467
Elaborateur	Direction de la Circulation Ferroviaire, EIC Aquitaine - Poitou-Charentes		
Référence SNCF RESEAU	APC-RT-4602A		
Version en cours / date	Version 09 du 20-03-2021		
Date d'application	Applicable à partir du 04-07-2021		

Élaboration / Approbation

Rédacteur		Vérificateur		Approbateur	
ROMAO Sandro	20-02-2021	GUILLAUME Laurent	10-03-2021	LENCOU Jean Michel	20-03-2021

Document abrogé

- **APC-RT-4602A** « Bordeaux St Jean - Agen », Version 08 du 30/06/2020.

Documents interdépendants

- **RFN-NG-TR 01 A-00-n°006** "Présentation des renseignements techniques"

Distribution

SNCF RESEAU	<p><u>Direction Sécurité / Sureté / Risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Service Documentation de sécurité - Service Exploitation et équipements de sécurité <p><u>Métier "Circulation Ferroviaire"</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction de l'Exploitation - Entreprises titulaires d'une attestation de sécurité et exerçant des activités relatives à la gestion de l'infrastructure - Etablissement Infra Circulation Aquitaine-Poitou-Charentes : <ul style="list-style-type: none"> - Pôle sécurité - Pôle Développement - UO Circulation Aquitaine - Gares et Postes intéressés - COGC - BHR
	<p><u>Métier "Maintenance & Travaux"</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction de la Production - Direction de la Maintenance - Entreprises titulaires d'une attestation de sécurité et exerçant des activités relatives à l'entretien de l'infrastructure - Infrapôle Aquitaine - Infralog Sud Atlantique
	<p><u>Métier "Ingénierie & Projets"</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction Projets Système Ingénierie - Service Autorisations de sécurité
	<p><u>Directions territoriales</u> Pôles Clients et Services</p> <p><u>Prestataires de gestion d'infrastructure</u></p>
<i>Entreprises ferroviaires</i>	<i>Entreprises Ferroviaires titulaires d'un certificat de sécurité délivré par l'EPSF</i>
<i>Centres de formation</i>	<i>centres agréés par l'EPSF</i>